

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 JANVIER 2018**

**Compte-rendu affiché le : 22 janvier 2018**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 29 janvier 2018**

**N° 18-01-01**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2018**

**OBJET :**

**Demandes de subventions pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27**

**Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE**

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Muriel ORIOL à Jean Yves CHARBONNIER – Olivier PERRET à René THELISSON – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Marie-Ange LAURENT à Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Dominique PAULMIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180118-18-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018

Affichage : 22/01/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS.**

**Madame Fabienne MULARD ne prend pas part au vote.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune, labellisée « Ville fleurie 4 fleurs », est engagée depuis 2010 dans une démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Un plan de désherbage a été réalisé en 2010 par le SIMA Coise et depuis la commune a progressivement stoppé l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 2013, afin d'aider la commune à atteindre le 0 phyto, l'association de la Bulle Verte a mandaté le bureau d'étude Hélianthème pour proposer des solutions techniques sur les espaces encore désherbés chimiquement par la commune. Encouragée par la Bulle Verte, la commune s'est ensuite engagée en 2015 dans la charte « Objectif 0 pesticide dans nos villes et villages » portée par la FRAPNA.

En 2016 la commune a utilisé des désherbants chimiques exclusivement sur le cimetière mais en 2017 aucun désherbage chimique n'a été effectué.

Aujourd'hui, il est nécessaire de formaliser l'organisation de l'entretien des espaces verts déjà en place, pour pérenniser le zéro pesticide pour l'entretien de toute la commune et pour éviter que les agents se retrouvent débordés par la végétation lors des périodes de pousses les plus rapides. Il s'agira ensuite de préparer, entre élus et agents, un plan des travaux à effectuer tout au long de l'année en fonction des différents types d'espace de la commune puis de communiquer auprès de la population.

C'est pourquoi la commune souhaite la réalisation d'un plan de gestion différenciée et de désherbage pour les espaces verts qui permettra de mettre en pratique de nouveaux modes de gestion.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne soutient actuellement les communes qui s'engagent dans une telle démarche en subventionnant à hauteur de 60 % (taux maximal de l'aide) les études confiées à un prestataire de service.

L'association de la Bulle Verte soutient également une telle initiative en complétant les aides obtenues à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'association la Bulle Verte pour permettre la réalisation d'un plan de gestion différenciée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents de demandes d'aides au financement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 26 janvier 2018.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180118-18-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2018

Affichage : 22/01/2018